

Systèmes d'Information

Petit tour d'horizon des évolutions informatiques actuelles

Dans le cadre de ses travaux, la Commission Système d'Information s'est intéressée aux évolutions des systèmes informatiques. Nous vous en restituons ici les principaux éléments.

Evolution des postes de travail

Le poste de travail peut revêtir trois formes : le poste fixe, l'ordinateur portable et la tablette.

Aujourd'hui, les ordinateurs portables ont les mêmes capacités que les postes fixes, mais offrent la mobilité. Toutefois, ils sont plus chers à l'achat que les postes fixes.

Malgré les nombreux avantages que peuvent représenter l'utilisation des tablettes, notamment par le nombre de logiciels disponibles, il est difficile de concevoir certains types de documents complexes sur ces outils. Par ailleurs, il est nécessaire de penser à la mise en place d'une administration centralisée de ces différents matériels, notamment en cas de perte ou de vol, afin de pouvoir effacer les données contenues.

Développement d'application

Le développement d'application peut se présenter sous deux formes, le client "lourd", le client "léger".

Pour le client "lourd", l'application s'exécute dans un système d'exploitation qui correspond souvent à un type de matériel. L'application est installée sur le poste de travail et dialogue avec les périphériques du poste et les serveurs de données distants ou installés en local.

Pour le client "léger", l'application s'exécute dans un navigateur qui, lui, peut fonctionner sur différents systèmes d'exploitation et donc sur différents postes de travail.

De fait, aucune installation n'est nécessaire, à l'exception d'un navigateur, qui est le plus généralement présent sur les différents types de machines.

Les récentes évolutions des langages (HTML5) permettent d'obtenir des dynamiques de dialogue proches de celles des clients "lourds". Dans le cas des tablettes, ces évolutions donnent même accès aux périphériques multimédias (GPS, photo, vidéo, son).

Nouveaux modes d'échange

CITRIX est un logiciel permettant d'accéder, à distance, à des applications à partir de clients spécifiques qui se comportent comme des clients légers.

ICE permet de donner l'accès à des applications de type « client lourd » au travers d'un réseau peu performant (3G).

Les applications développées en véritables clients "légers" permettront, à terme, de s'affranchir de cette solution, qui reste malgré tout onéreuse.

Virtualisation des serveurs

Les avantages de la virtualisation des serveurs sont multiples.

D'un point de vue technique :

- indépendance entre application et matériel,

- optimisation de l'utilisation des serveurs,
- rapidité de mise en œuvre,
- disponibilité améliorée,
- évolutivité et adaptabilité (en puissance et stockage).

D'un point de vue économique :

- diminution du nombre de serveurs (achat, immobilier),
- réduction des coûts de fonctionnement.

D'un point de vue écologique :

- diminution sensible de la consommation d'énergie.

Logiciels du mode "libre"

De nombreux logiciels généralement gratuits, mais dont la mise en œuvre et l'assistance restent à la charge du Service (comme pour les logiciels payants), sont disponibles et offrent des possibilités similaires aux logiciels payants.

La liste ci-dessous présente quelques exemples pour :

- la bureautique : OpenOffice,
- l'administration des réseaux : NAGIOS,
- les sites collaboratifs et la gestion documentaire : DRUPAL,
- les moteurs de recherche : SOLR,
- la messagerie, agenda, contacts : BlueMind,
- les outils de développement : JAVA, J2EE, ECLIPSE, ...
- l'utilisation d'utilitaires généraux pour l'image et la vidéo : Xnview (images), VLC (vidéo). ■

Quelques conseils pour optimiser votre Système d'Information

- Evaluer régulièrement la sécurité du système d'information (ex. : vérifier la lisibilité des sauvegardes, audit de sécurité).
- Soigner le support pour les utilisateurs (hotline, formulaire incident, enquête,...).
- Sensibiliser le personnel sur les règles d'utilisation de l'informatique, notamment au moyen de la rédaction et de la mise en place d'une charte d'utilisation (cette charte d'utilisation des outils informatiques permet aux salariés de prendre conscience des éventuels périls pour l'entreprise que peut induire leur mauvaise utilisation).
- Former les utilisateurs aux solutions informatiques proposées, afin qu'elles soient correctement utilisées.
- Choisir, si possible, les solutions les moins contraignantes (obligation d'un type de matériel, de système d'exploitation, de réseau,...).
- Veiller à l'homogénéité du parc informatique utilisé, tant en terme de matériel que de logiciels.
- Choisir des solutions informatiques pérennes et possédant des capacités d'évolution.
- Mettre en concurrence les solutions informatiques payantes avec les solutions Open source (gratuites).
- Penser à mettre en place une administration centralisée de bornes WI-FI, notamment avec l'utilisation d'une clé d'accès pour les utilisateurs et une différente pour les visiteurs avec droits restreints.
- Mettre en place des bases extraites "Datamart" comportant des données opérationnelles, logistiques ou administratives à des fins d'études et d'analyses.
- Faire lire les contrats établis avec les éditeurs de logiciels et les prestataires informatiques et téléphoniques par un juriste (engagements, résiliation, prix,...).

Liste des membres de la Commission Système d'Information

- Léon Petit, *Président, SIST Niort - Président de la CSI*
- Bruno Antoinet, *Directeur, CIHL Saran, VAL*
- Jean-François Boulat, *Directeur général, APST-BTP-RP Bourg-la-Reine*
- Loïc Cavellec, *Président, PST Caen, IDS*
- Karine Chalot, *Directrice ASMT 65 Tarbes, INFOGRID GROUPE OCARA*
- Gaëtan Dussaux, *Directeur adjoint, ADESTE Rouen*
- Pierre-Paul Edel, *Directeur AMET, Rosny-sous-Bois, VAL*
- Corinne Emo, *Directeur Administratif et Financier, AMSN Bois Guillaume*
- Bernard Gaisset, *Directeur général, ACMS Suresnes, logiciel ACMS*
- Jean-Philippe Griva, *Directeur, EXPERTIS Marseille, VAL*
- Valéry Hournon-Gaïa, *Responsable informatique, IPAL Alfortville, logiciel IPAL*
- Pascal Le Deist, *Directeur, SSTNFC Etupes, MEDTRA*
- Corinne Letheux, *Médecin-conseil, CISME*
- Bernard Mas, *Directeur, AIST 19 Brive, IDS et ADEMIST*
- Michel Meyer, *Directeur informatique, AST 67*
- Karine Passagne-Cortesi, *Directrice, AST Grand-Lyon, Villeurbanne*
- Robert Ravry, *Directeur informatique, ACMS Suresnes, logiciel ACMS*
- Céline Vanhoorebeke, *Responsable systèmes d'information, POLE SANTE TRAVAIL Lille, VAL et IDS*
- Patrice Viard, *Directeur, SISTEMR Saint-Victor, VAL*
- Valérie Vol-Fresne, *Directrice, SMIRR Reims, VAL*



BRÈVES

Repérage des salariés potentiellement exposés aux nanoparticules

Résultats de l'enquête

Initiée par le groupe ASMT Toxicologie du Cisme en mars 2010, nous vous avons sollicités pour une enquête par questionnaire, afin de repérer les salariés potentiellement exposés aux nanoparticules.

Nous remercions tous ceux qui ont participé à l'enquête ou ont manifesté un intérêt pour ce sujet :

- le Dr BENSALAH, le Dr LUBREZ et le Dr MAREK, *AST 62-59 (62)*,
- le Dr BOURGET, *APAS (17)*,
- le Dr CAPRON, *STP (13)*,
- le Dr CARRON, *SEST (92)*,
- le Dr COLLOT-FERTEY, *Yvelines Santé au Travail (78)*,
- le Dr DELBOS et le Dr GOUJOU, *AHI 33 (33)*,
- le Dr LARCHEVESQUE, *ADESTE (76)*,
- le Dr MALASSAGNE, *AST 74 (74)*,
- le Dr MAREZ, *SIST 972 (97)*,
- le Dr SARDA, *EXPERTIS (13)*.

En juin 2012, les questionnaires ont été analysés.

Les résultats ont été publiés en décembre 2012 et vous pouvez en prendre connaissance dans l'article paru dans la revue INRS "Références en santé au travail", n° 132, pp. 33-38.

[Lire l'article \(lien sur le PDF disponible sur le site\)](#)

Facteur de pénibilité

Le Cisme, promoteur de recommandations sur le risque hyperbare

Le Cisme a accepté la sollicitation de la société de physiologie et de médecine subaquatique et hyperbare de langue française (MEDSUBHYP) afin de devenir promoteur de recommandations en Santé au travail pour la pratique clinique pour la surveillance médicale, par les médecins du travail, des salariés exposés au risque hyperbare.

Le Cisme, en tant que promoteur, représenté par son Médecin-Conseil, le

Docteur Corinne Letheux, prendra part à l'ensemble des étapes d'élaboration de ces recommandations qui seront soumises au label de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Rencontre Cisme - Fepem¹

Elaboration d'un accord collectif de branche Santé-travail - particuliers employeurs

La loi n° 2011-867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail introduit la prise en charge des salariés du particulier employeur et explicite, par l'article L. 4625-2, qu'« Un accord collectif de branche étendu peut prévoir des dérogations aux règles relatives à l'organisation et au choix du service de santé au travail ainsi qu'aux modalités de surveillance de l'état de santé des travailleurs ».

La commission mixte paritaire de la Convention collective des salariés des particuliers employeurs a mis en place une sous-commission Santé-Travail chargée de l'élaboration d'un accord collectif de branche Santé-Travail.

Le Cisme a été invité par la Fepem à présenter les SSTI, les différents professionnels, les missions, les évolutions réglementaires et démographiques actuelles, ainsi que les outils utilisés pour la branche du particulier employeur et notamment les Fiches Médico-professionnelles (FMP).

Au côté de la Fepem, les partenaires sociaux présents ont manifesté leur intérêt pour cette aide à la compréhension de la Santé au travail apportée par le Cisme, et envisagent de nouveaux échanges très prochainement, afin de bénéficier du regard des professionnels dans le cadre de cet accord collectif de branche Santé-Travail.



(1) Fédération des particuliers employeurs de France.



N'oubliez pas !

Les 50^{èmes} Journées Santé-Travail du Cisme se dérouleront les 22 & 23 octobre 2013, au GRAND HÔTEL - 2 rue Scribe - 75009 PARIS.

Réservez vos dates !

Le Conseil Scientifique des Journées Santé-Travail 2013 a été constitué et se réunira le 11 mars prochain en vue de rédiger l'appel à communication qui sera adressé entre le 18 et le 22 mars 2013.

La date limite de réception des résumés des communications est fixée au 3 mai 2013.

